



DEC211598DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Serge BUATHIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon».

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110576DR07 du 10/03/2011 portant nomination de **M. Serge BUATHIER** aux fonctions d'ACMO ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Serge BUATHIER** dans l'unité mixte **UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon »** à compter du **31 mars 2021**.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 08 avril 2021

Le directeur de l'unité
Frédéric KUZNIK

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

